



LE DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3ème matinée de rencontre - jeudi 6 octobre dès 9h00

Domaine de Château de Modave - Rue du parc, 2 - 4577 Modave

La Fiscalité déchet en Wallonie Bilan et perspectives

Frédéric MATERNE, Directeur

Département du Sol et des Déchets
(DSD)



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

25 JUILLET 1991. – Décret relatif à la taxation des déchets en Région wallonne.





DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

22 MARS 2007. – Décret fiscal favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne.





DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

I. BILAN



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

- A. Les recettes fiscales :
stable**
- B. L'instrument fiscal :
efficace**
- C. La réglementation fiscale :
en évolution**
- D. Le contrôle fiscal :
en progrès**

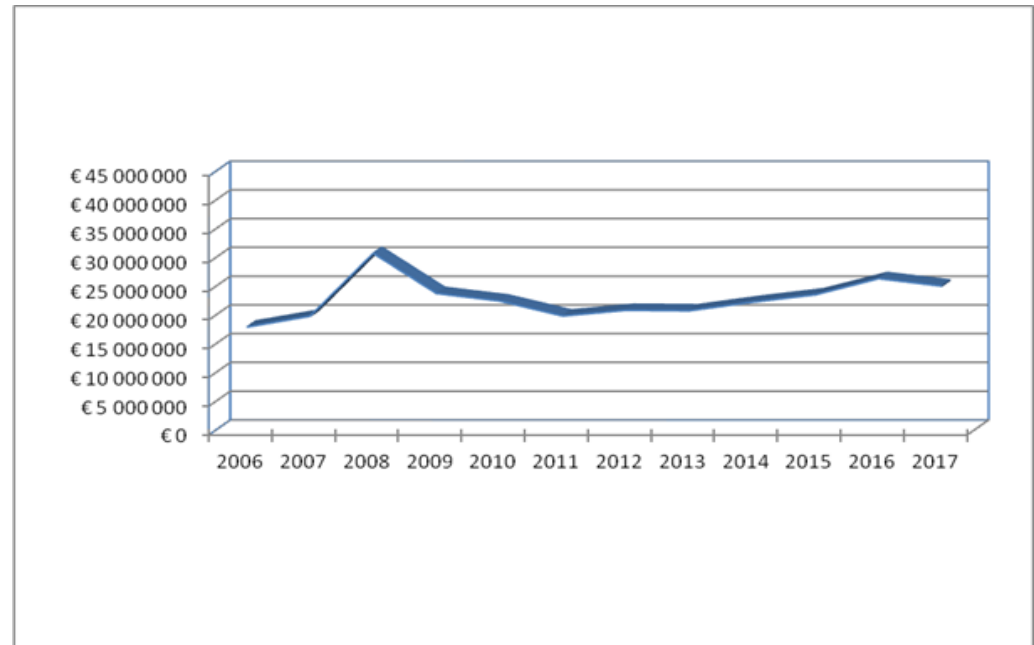


DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

A. Les recettes fiscales déchet : stable

2006	17 965 000
2007	19 870 000
2008	30 804 403
2009	23 821 936
2010	22 506 922
2011	19 901 380
2012	20 901 437
2013	20 804 893
2014	22 300 000
2015	23 600 000
2016 ¹	26 400 000
2017 ²	25 100 000



1 évaluation sur base du premier semestre 2016

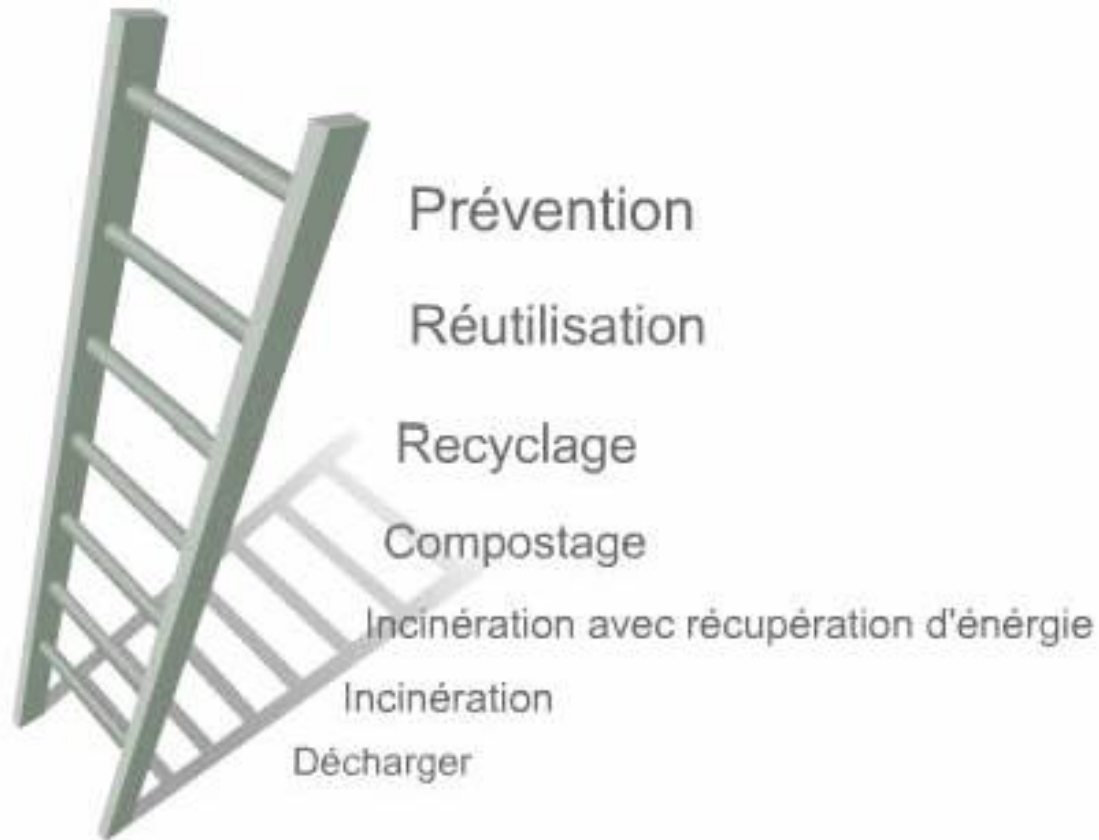
2 prévision budget 2017



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

B. La fiscalité déchet : un outil environnemental efficace





DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

Illustration :

Le report du volume de déchets mis en CET vers l'incinération se maintient.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CET ¹	2.856.822	2.229.768	1.586.675	1.662.612	1.850.084	1.890.517	1.834.155	1.618.473
Incinération ¹	624.370	751.428	851.872	884.714	901.448	975.355	1.009.381	1.013.446

¹ en tonnes



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

C. La législation : en évolution constante

1. Le cadre : la déclaration de politique régionale
2. Diverses modifications ces dernières années



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

1) Rappel du contenu de la **Déclaration de politique régionale**

Le Gouvernement veillera :

- à préserver et promouvoir les activités économiques publiques et privées en Wallonie;
- par une fiscalité équilibrée et supportable par les filières de déchets;
- dans le respect de nos objectifs environnementaux.



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

2) Diverses modifications ces dernières années

Le Décret fiscal de 2007 a connu diverses adaptations.

Les dernières modifications ont portées sur :

- l'adaptation de certains taux des taxes ;
- l'établissement d'une taxe sur les organismes de gestion des obligations de reprise.



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

A noter également :

- l'élaboration d'un AGW créant des amendes fiscales à charge des redevables en cas de non respect de leurs obligations ;
- l'élaboration d'un Arrêté ministériel reprenant les modèles de déclaration fiscale ;
- la publication annuelle au Moniteur belge de l'indexation des taux de taxation.



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

D. Amélioration du contrôle : une illustration

Régime de la taxe subsidiaire, la collecte et la gestion de déchets.

Régime de la taxe subsidiaire	
Année	Nombre d'avis de rectification
2013	11
2014	17
2015	98
2016¹	39

¹ premier semestre 2016



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

II . PERSPECTIVES



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

**A) Moyen terme :
quelques améliorations du Décret fiscal**

**B) Long terme :
le Plan wallon des déchets**



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

A) Moyen terme : quelques améliorations du Décret fiscal

Un projet de décret devrait apporter diverses adaptations du décret fiscal du 22 mars 2007 visant à répondre :

- d'une part, à des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ;
- et d'autre part, à des recommandations de la Cour des comptes (26^e *Cahier d'observations* - février 2015).



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

1. Taxe sur la co-incinération de déchets : précision

Une adaptation viserait à lever pour l'application du décret fiscal l'ambiguïté entre la notion d'incinération et la notion de co-incinération.

En effet, les deux outils d'incinération cherchent à maximiser leur production énergétique, soit sous forme d'électricité, soit sous forme de chaleur.



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

2. Taux réduits dans le cadre de la taxe sur la mise en CET de déchets : outil de contrôle

- Améliorer le contrôle lors d'octroi de deux taux réduits.
- Cela vise les résidus, les terres décontaminées issus des centres d'assainissement de sols et les déchets inertes issus de centre de recyclage .
- Imposition d'une justification préalable quant au fait que le déchet a subi un traitement maximum.



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

3. Taxe sur la détention: amélioration de l'efficacité

- Le décret fiscal organise une taxe sur la détention de déchets;
- Le redevable de la taxe est le propriétaire du lieu;
- Une exonération est prévue en cas de remise en état .

Difficultés :

- **les taux** sont élevés ;
- le recouvrement est **trop tardif** pour créer un effet incitatif .



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

B) Long terme : Plan wallon des déchets : poursuivre une politique fiscale régulatrice

1. Pas de taxe sur le **recyclage** afin de soutenir l'économie circulaire ;
2. Adaptation des **taux réduits** en fonction des développements technologiques;



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

L'instauration des taxes suivantes sera envisagée et étudiée :

1. Taxation des **produits** les moins durables (courte durée de vie, peu valorisable, polluant, sale);
2. Taxation de la **co-incinération** des déchets non dangereux;
3. Taxation sur les terres de **remblais**;



DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3^{ème} matinée de rencontre - jeudi 6 octobre 2016 dès 9h00

4. Taxation globale des activités polluantes à l'instar de la TGAP

La Taxe générale sur les activités polluantes françaises vise :

- a) à la mise en décharge et à l'incinération et co-incinération;
- b) les huiles industrielles et les lessives au phosphate;
- c) les émissions polluantes (gaz, métaux lourds,...);
- d) les matériaux d'extraction;
- e) les installations soumises à un permis d'environnement.



LE DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

3ème matinée de rencontre - jeudi 6 octobre dès 9h00

Domaine de Château de Modave - Rue du parc, 2 - 4577 Modave



Merci de votre attention !